## NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL STANDARD

CEI IEC 60684-3-216

2001

AMENDEMENT 1 AMENDMENT 1 2005-01

Amendement 1

Gaines isolantes souples

Partie 3:

Spécifications pour types particuliers de gaines -

Feuille 216: Gaines thermorétractables, retardées à la flamme, au risque de feu limité

Amendment 1

Flexible insulating sleeving -

Part 3:

Specifications for individual types of sleeving – Sheet 216: Heat-shrinkable, flame-retarded, limited-fire-hazard sleeving

© IEC 2005 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



CODE PRIX PRICE CODE В

## **AVANT-PROPOS**

Cet amendement a été établi par le sous-comité 15C: Spécifications, du comité d'études 15 de la CEI : Matériaux isolants électriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
15C/1664/FDIS	15C/1676/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CÉI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou

Page 12

long terme

Vieillissement thermique à

Allongement à la rupture

Tableau 5 - Prescriptions relatives aux propriétés

50 (Am.1 Ed.2.0)

19.1 et 19.2

la ligne intitylée «Endurance thermique» par la nouvelle ligne Remplacer, à la page 16, suivante:

Propriété paragraphe de la CEI 60684-2 Unités Min. Prescriptions Remarques					
	Propriété	paragraphe de la	Unités	 Prescriptions	Remarques

Min.

100

La température de

vieillissement doit

être de 105 °C <u>+</u> 3 K